



L'EPA Sénart explore les voies d'amélioration du bilan carbone de ses opérations d'aménagement

Mercredi 5 octobre, les équipes de l'EPA Sénart ont présenté aux élus des 10 communes de l'Opération d'intérêt national (OIN) et à Michel Bisson, Président de l'agglomération Grand Paris Sud, les conclusions des études confiées au groupement de bureaux d'études Une Autre Ville/AMOES/ADATT. But de ces travaux : établir un état des lieux carbone des projets d'aménagement de l'EPA Sénart pour identifier les voies et moyens d'améliorer la sobriété des opérations et leur bilan carbone, pour accroître leur performance environnementale.

Des injonctions croissantes en faveur d'un aménagement durable

« La stratégie nationale bas carbone portée par le gouvernement qui a conduit à l'adoption de la loi Climat et résilience, la future stratégie française pour l'énergie et le climat, tout comme l'ambition de performance environnementale que l'Etat assigne à ses opérateurs d'aménagement ou l'ambition de transition écologique et sociale que portent l'agglomération Grand Paris Sud et la région Île-de-France, qui élabore son futur SDRIF-E, ont conduit l'EPA Sénart à initier une réflexion sur la nécessaire évolution de ses pratiques d'aménagement », explique Aude Debreil, Directrice générale de l'EPA Sénart. Le choix s'est porté sur une démarche partenariale d'auto-évaluation en vue d'identifier les voies et moyens d'une plus grande performance des opérations d'un EPA historiquement très engagé en matière d'aménagement durable.

Au-delà du principe de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) à horizon 2050 transcrit dans la loi Climat et résilience d'août 2021, la trajectoire du « Zéro Emissions Net » guide également l'élaboration en cours de nombreux documents et schémas de planification amenés à concerner le territoire de l'OIN : SDRIF-E, SCOT de l'agglomération Grand Paris Sud, ou encore plans locaux d'urbanisme de plusieurs communes, en cours de révision. L'EPA Sénart a donc souhaité mettre à disposition de ses partenaires les enseignements pragmatiques et territorialisés de l'étude menée par les acteurs précités. Sa présentation aux élus a été précédée d'une matinée de restitution aux services techniques des communes membres de l'OIN et de l'agglomération, et d'ateliers-débat avec les services de l'EPA Sénart. Des temps d'échange qui ont permis de réaffirmer l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans cette démarche.

Ces travaux menés par l'EPA Sénart s'inscrivent en phase avec les enjeux nationaux d'actualité de l'aménagement, car concomitants à ceux confiés par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au Réseau National des Aménageurs - dont Aude Debreil est co-présidente avec Nicolas Gravit - afin d'élaborer la feuille de route de la décarbonation de l'aménagement prescrite par la loi Climat et résilience, qui doit être finalisée au 1^{er} janvier 2023.

L'EPA Sénart entend ainsi inscrire dans la durée son action en pleine conformité avec 3 priorités majeures assignées par l'Etat à ses aménageurs :

- Renforcer les efforts des aménageurs publics en matière d'économie circulaire (par l'optimisation de la gestion des déchets de chantier et la gestion des déblais, notamment),
- Mieux anticiper le changement climatique via la réduction de l'impact carbone des bâtiments et des aménagements,
- Mieux préserver les écosystèmes, en renforçant la part des espaces favorables à la biodiversité dans les opérations, et en tendant vers le ZAN à horizon 2050.

Une double approche pour identifier les nouveaux leviers d'un aménagement Bas carbone du territoire

Pour identifier les leviers de décarbonation permettant d'améliorer ses pratiques d'aménagement, l'EPA Sénart a missionné en 2021 le groupement de bureaux d'études « Une Autre Ville » et « AMOES », dont les compétences couvrent l'aménagement du territoire mais aussi l'urbanisme et la construction, ainsi que la société ADATT, économiste de la construction. L'étude réalisée par ces trois acteurs a permis d'établir un double bilan économique et environnemental d'un échantillon d'opérations d'aménagement portées par l'EPA Sénart, et de proposer des pistes d'amélioration de leur bilan carbone. *« Ces pistes s'avèrent extrêmement précieuses pour nourrir nos échanges avec les élus, les services des collectivités de notre territoire et les professionnels qui nous accompagnent et confronter ces pistes d'améliorations avec les contraintes de gestion des collectivités et l'acceptabilité politique des choix opérationnels par les habitants »,* souligne Alexandre Maïkovsky, Directeur des opérations de l'EPA Sénart. *« Ces travaux permettent, notamment, d'apporter à nos partenaires des clés de compréhension des émissions carbone dans la fabrique et la gestion de la ville pour repenser l'aménagement du territoire : mieux intégrer dès la conception des projets cette problématique, mieux anticiper les modalités de gestion des espaces publics, prioriser des matériaux durables pour limiter les interventions futures, mais aussi fluidifier la remise en gestion de ces espaces ».*

En complément de cette approche économique, l'EPA a mandaté l'agence Architecture Studio, en lien avec les agences d'urbanisme TGTFP, D&A et TER, pour traduire spatialement l'ambition de sobriété foncière et de sobriété carbone des aménagements, via une analyse détaillée des opérations menées par l'aménageur en termes de consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). L'étude permettra également de déterminer pour chaque opération, le meilleur équilibre entre les fonctions et les surfaces affectées (espaces publics logements, activités économiques, notamment). Les conclusions de cette étude permettront à l'EPA Sénart et à ses partenaires de prioriser à l'avenir, au mieux et au cas par cas, les injonctions parfois contradictoires résultant de la combinaison de ces nouvelles ambitions environnementales, selon deux paramètres-clés : la réalité des besoins économiques et sociaux du territoire et des usagers, et la capacité de l'établissement public et de ses partenaires institutionnels à assumer les coûts d'investissements et de gestion des espaces correspondants.

« Une approche Bas carbone de l'aménagement s'appréhende à toutes les échelles », précise Aude Debreil. *« Depuis l'ébauche du plan-guide (programmes, densités, profils de voiries, structure paysagère), jusqu'à la conception des équipements dans le détail (choix des matériaux de revêtements, mobilier urbain par exemple), sachant que les aménagements propres aux mobilités et aux énergies sont les plus dimensionnants : Partager les résultats de cette phase d'étude avec les élus de notre territoire est donc une étape essentielle pour fixer les réflexions et les inflexions à porter ensemble, et ainsi amorcer ces changements de pratiques à porter collectivement dans l'intérêt de notre territoire, de ses habitants et de ses acteurs économiques. »*

À propos de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart :

Sénart, territoire de Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 125 000 habitants, 7 500 entreprises et 45 000 emplois. Chaque année, Sénart génère la création de plus de 1 000 emplois et la construction d'environ 600 logements.

L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, au sein de l'agglomération Grand Paris Sud. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contacts Presse :

Galivel & Associés – Sébastien Matar • Carol Galivel

21-23, rue Klock – 92110 Clichy

Tél : 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02

galivel@galivel.com / www.galivel.com

EPA Sénart – Agnès Ramillon, Directrice générale adjointe au développement

Tél : 01 64 10 15 39

